

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.11.2010
COM(2010) 634 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

sur la consolidation des relations entre l'UE et l'Afrique

1,5 milliard d'habitants, 80 pays, deux continents, un avenir

1. EUROPE-AFRIQUE: ADAPTER LE PARTENARIAT AUX NOUVELLES REALITES

- (1) Le troisième sommet UE-Afrique, qui réunira 80 chefs d'État ou de gouvernement, aura lieu fin novembre 2010. Il sera l'occasion de renforcer les relations entre l'UE et l'Afrique, ouvrant la perspective d'un avenir meilleur et plus prospère à 1,5 milliard d'individus dans 80 pays. Ce sommet fournira également la possibilité d'adapter le partenariat Afrique-UE aux changements significatifs qui ont eu lieu en Europe, en Afrique et dans le monde depuis le dernier sommet UE-Afrique et l'adoption de la stratégie commune Afrique-UE en 2007¹.
- (2) En Europe, le traité de Lisbonne et la création du service européen pour l'action extérieure, qui travaille en étroite collaboration avec les services de la Commission européenne, permettront à l'UE d'améliorer les liens entre son programme économique et sa politique extérieure, garantissant ainsi davantage de cohérence entre la politique européenne relative à l'Afrique et ses politiques générales. Les deux partenaires pourront également mieux coordonner leurs positions et parler d'une seule voix sur la scène internationale.
- (3) Comme en témoignent les succès enregistrés par certains pays, l'Afrique s'achemine inlassablement vers la paix, la stabilité et la démocratie. La pauvreté, la mauvaise gouvernance, les conflits et les violations des droits de l'homme persistent cependant dans de nombreuses régions, ce qui explique la lenteur et le déséquilibre des progrès réalisés. L'Afrique a toutefois affirmé sa volonté d'assumer la responsabilité de son destin, de moins compter sur l'aide extérieure et de faire face aux défis mondiaux. L'intégration politique et économique progresse aux niveaux régional et continental: l'Afrique parle d'une voix de plus en plus unie à l'échelle mondiale et l'Union africaine s'impose de plus en plus comme un acteur clé.
- (4) La croissance économique de l'Afrique est impressionnante, sa moyenne annuelle se situant à 6 % entre 2006 et 2008, mais elle a été réduite de plus de moitié en 2009 en raison, notamment, de la crise économique et financière mondiale, de la fluctuation des prix des matières premières et des exportations, de la diminution des envois de fonds et d'un ralentissement substantiel des investissements directs étrangers. Les prévisions montrent toutefois que le continent africain devrait bénéficier rapidement de la reprise économique et renouer avec des taux de croissance élevés.
- (5) Ensemble, l'UE et l'Afrique représentent un quart de la population mondiale et plus d'un tiers des membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). L'Europe et l'Afrique jouent un rôle de premier plan dans la promotion d'un cadre réglementaire international et d'institutions plus solidaires. L'Europe a encouragé le G8 et le G20 à s'ouvrir à l'Afrique et à donner au continent des possibilités de faire entendre sa voix. L'UE a également soutenu la réforme des institutions financières internationales et œuvré pour que l'Afrique obtienne un siège supplémentaire au sein du conseil d'administration de la Banque mondiale.

¹ La stratégie commune Afrique-UE s'articule autour de huit partenariats thématiques: paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et infrastructures; objectifs du Millénaire pour le développement; énergie; changement climatique; migrations, mobilité et emploi; sciences, société de l'information et espace.

- (6) L'UE reste le principal allié politique de l'Afrique, ainsi qu'un partenaire fiable pour le commerce et le développement. Lors du dernier sommet EU-Afrique à Lisbonne en 2007, les deux parties ont décidé de remettre leurs relations sur un pied d'égalité stratégique. Elles doivent désormais aller plus loin afin d'être à la hauteur de cette ambition, notamment par la mise en œuvre effective de la stratégie commune Afrique-UE. Parallèlement, de nouveaux acteurs mondiaux renforcent leur présence en Afrique et la coopération Sud-Sud s'intensifie. Ces nouvelles tendances représentent un défi sain pour les relations entre l'Afrique et l'UE, lesquelles nécessitent que l'accent soit à nouveau mis sur leur valeur ajoutée et leurs points forts reconnus et que la coordination et l'identification de situations avantageuses pour tous soient améliorées.
- (7) Alors que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) restera au cœur de la stratégie commune EU-Afrique, il convient d'aider l'Afrique à renforcer sa gouvernance politique et économique, ainsi que l'environnement réglementaire, budgétaire et économique qui permettra de mieux mobiliser les forces du continent de façon durable. À cet égard, il sera essentiel de nouer un dialogue avec le secteur privé et de veiller à ce que l'aide au développement produise un effet de levier financier. La stratégie Europe 2020 est une source d'inspiration pour nos relations avec l'Afrique, en créant un cadre pour traduire nos objectifs politiques en actions concrètes afin de guider les relations entre l'UE et l'Afrique au cours de la prochaine décennie.
- (8) L'Europe et l'Afrique doivent s'appuyer sur les résultats² de la stratégie commune pour en améliorer les retombées aux niveaux régional, continental et mondial. Les enseignements tirés au cours des trois dernières années montrent que la stratégie commune doit mieux exploiter son potentiel et mieux réagir aux défis actuels et à venir. Notre relation doit en réalité aller au-delà des institutions et de l'approche fragmentée et centrée sur le développement qu'elle avait adoptée par le passé, afin d'aborder conjointement les problèmes mondiaux. Les deux parties doivent surmonter leurs incohérences et développer des voies d'interaction efficace. En Afrique, renforcer la subsidiarité en rationalisant les mandats qui se recoupent et les programmes potentiellement contradictoires reste un défi. En Europe, les intérêts nationaux concurrents, les initiatives bilatérales mal coordonnées et le manque de coordination entre les instruments minent la visibilité et le dynamisme politique.

2. UE-AFRIQUE: RELEVER ENSEMBLE LES DEFIS COMMUNS

- (9) Le partenariat UE-Afrique est le seul partenariat stratégique de continent à continent conclu par l'UE. Il ne s'agit pas d'un partenariat donateur-bénéficiaire, mais d'un véritable partenariat global, fondé sur des intérêts communs et la création de situations mutuellement bénéfiques.
- (10) La valeur ajoutée particulière du partenariat EU-Afrique réside dans sa nature politique, sa large portée et sa capacité à aborder conjointement les problèmes et les biens publics mondiaux, à un moment où le rythme de la mondialisation exige des réponses politiques coordonnées dans le cadre de la diplomatie multilatérale.

² <http://www.africa-eu-partnership.org/>

L'Europe et l'Afrique partagent des valeurs et des intérêts dans des domaines essentiels et doivent traduire leur vision en résultats concrets.

- (11) Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD): la réunion plénière de haut niveau des Nations unies qui a eu lieu à New York en septembre dernier a confirmé à nouveau que la réalisation des OMD reste possible si tous les partenaires font preuve de volonté politique, mettent en œuvre les changements stratégiques adéquats et mobilisent les ressources nécessaires. Une attention particulière sera accordée aux objectifs et aux pays les plus négligés (dont la plupart sont situés en Afrique) et aux personnes les plus vulnérables et marginalisées. Avec le soutien de la récente initiative en matière d'OMD, dotée d'un budget d'un milliard d'euros, qui vise à consolider les progrès accomplis dans les pays ayant enregistré les meilleurs résultats et à aider les pays qui en ont le plus besoin, le partenariat relatif aux OMD continuera de jouer un rôle de catalyseur pour stimuler les réformes politiques et mobiliser les ressources nécessaires dans les domaines prioritaires convenus conjointement, en s'appuyant sur les initiatives prises par l'Afrique.
- (12) Lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. Ce partenariat est celui qui, à ce jour, a connu le plus grand succès dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE, qu'il s'agisse de la coopération et de la coordination sur des questions géographiques ou de la démocratie et des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, ou encore du développement d'une architecture africaine de paix et de sécurité. L'Afrique et l'UE continueront de travailler à leurs priorités actuelles, mais devront aussi aller plus loin, par exemple en élaborant des positions communes au sein du système des Nations unies. Il sera important de poursuivre le travail commun sur les menaces mondiales qui pèsent sur la sécurité, comme le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, dont notamment les différentes formes de trafic (en particulier la traite d'êtres humains et le trafic de stupéfiants) et la piraterie. Dans les domaines particuliers de la gestion et de la prévention des crises, les deux continents devraient conjointement mettre en place un système permettant des consultations constantes tout au long des cycles de crise, de l'alerte rapide au redressement. En collaboration avec les Nations unies, ils devraient également œuvrer ensemble à améliorer la capacité opérationnelle et financière de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux pour prévenir les conflits et prévoir, déployer et gérer les opérations de soutien de la paix.
- (13) Promouvoir la gouvernance, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme, dans leurs dimensions politique et économique à tous les niveaux. L'engagement de l'UE concernant le respect et la promotion des droits de l'homme restera un principe sous-jacent essentiel des relations entre l'UE et l'Afrique et continuera de se refléter dans nos accords. La société civile et le secteur privé devraient être de plus en plus mis à contribution pour renforcer les programmes de gouvernance dans tous les secteurs, ce qui permettrait de créer de meilleures conditions pour une croissance durable et inclusive. La nouvelle plate-forme de dialogue entre l'UE et l'Afrique constitue un instrument utile à cet égard. La coopération sur la gouvernance économique et mondiale devrait être renforcée, en abordant notamment la gestion durable et transparente des ressources naturelles et des revenus, ainsi que la lutte contre la fraude, la corruption et la fuite illégale des capitaux. Les deux parties doivent également s'atteler à la réforme du système multilatéral de promotion de la

gouvernance démocratique et des droits de l'homme et à la réforme des organisations internationales.

- (14) Renforcer la légitimité et l'efficacité des institutions multilatérales. Les deux continents devraient élaborer une vision cohérente sur la manière dont ils peuvent se soutenir mutuellement pour promouvoir leurs intérêts communs, se positionner plus efficacement sur la scène internationale et coopérer dans le cadre de négociations internationales actuelles et futures, afin que les résultats reflètent leurs priorités politiques et stratégiques respectives. L'UE continuera de soutenir les initiatives politiques en faveur d'un rôle adéquat de l'Afrique au sein des organisations, institutions et enceintes internationales clés dans le contexte de leur future réforme (Organisation des Nations unies, institutions financières internationales, G8 et G20, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale de la santé). Parallèlement, l'UE restera mobilisée, avec ses partenaires africains, pour obtenir l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies permettant aux nouveaux représentants de l'UE, conformément au traité de Lisbonne, de participer effectivement aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU.
- (15) Lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement et reconnaître le rôle important de la biodiversité et des services écosystémiques à cette fin. Dans le contexte de l'après-Copenhague, le dialogue entre l'UE et l'Afrique jouera un rôle clé dans l'élaboration d'une vision commune pour les négociations de la CCNUCC, tout en rapprochant les positions à la conférence de Cancun et au-delà, en vue de parvenir à un accord juridiquement contraignant. Des efforts accrus en matière de coordination entre l'Union africaine, ses États membres, les communautés économiques régionales et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) seront déterminants à cet égard. Le partenariat sur le changement climatique servira toujours de base à la mise en œuvre d'initiatives communes phares, comme l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, le programme ClimDev Afrique et l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, en synergie avec d'autres partenariats. Un autre objectif sera de nouer un dialogue sur la gestion durable des ressources naturelles, de conclure des accords concernant la législation et des projets forestiers et d'adopter une politique conjointe sur la réduction des risques de catastrophes.

3. UE-AFRIQUE: UNE VISION PROSPECTIVE

- (16) La stratégie commune Afrique-UE constitue par conséquent un acquis intéressant qui doit être conservé. Néanmoins, devant l'ampleur des défis auxquels les deux continents sont confrontés, notre partenariat doit continuer d'évoluer.
- (17) Dans une optique de développement à long terme, une attention accrue sera accordée à la manière dont la coopération au développement devrait contribuer à créer des conditions favorables à une croissance durable et inclusive. Le thème général du troisième sommet EU-Afrique sur «l'investissement, la croissance économique et la création d'emplois» donnera le ton à la coopération entre les deux continents, ainsi que des orientations à long terme dans ces domaines. Ce thème correspond bien aux priorités définies dans la stratégie Europe 2020 et au livre vert concernant le renforcement de l'impact de la politique européenne de développement, présenté parallèlement à la présente communication.

- (18) Afin de parvenir à une **croissance durable et inclusive**, la coopération au cours des dix prochaines années devrait notamment mettre l'accent sur des activités à fort impact, susceptibles de favoriser les investissements en vue d'exploiter l'énorme potentiel de notre partenariat. Dans le livre vert, la Commission indique que l'UE devrait envisager de nouvelles stratégies communes pour une croissance durable et inclusive, en partenariat avec des pays pris individuellement ou avec des groupes régionaux de pays, impliquant également des acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile. Ce point est particulièrement pertinent en ce qui concerne le partenariat UE-Afrique.
- (19) L'objectif d'une **croissance inclusive** devrait étayer des initiatives euro-africaines en faveur d'une croissance équilibrée et généralisée et d'investissements accrus, qui contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités.
- Afin d'œuvrer en faveur d'économies à taux d'emploi élevé favorisant la cohésion sociale, un soutien sera accordé aux initiatives visant à étendre la protection sociale aux plus vulnérables, à créer un dialogue à plusieurs niveaux, en particulier sur les problèmes de l'économie informelle, à améliorer la gouvernance du marché du travail et à soutenir le processus d'harmonisation des structures de protection sociale et du travail au niveau régional en Afrique.
 - L'amélioration des services et des infrastructures représente également une question importante pour renforcer l'activité du secteur privé et constitue une source de croissance et d'emplois. Le caractère accessible, abordable et fiable des services de base, en particulier dans les transports, la santé, la communication et la finance, est une condition préalable essentielle à la croissance et au développement de tous les autres secteurs de l'économie. Le partenariat Afrique-UE pour les infrastructures fournit un cadre stratégique pour s'attaquer aux chaînons manquants en Afrique, avec le soutien du Fonds fiduciaire pour les infrastructures, qui constitue un instrument innovant qui combine subventions et prêts. L'UE continuera de lutter contre le déficit en matière d'infrastructures, en mettant davantage l'accent sur l'énergie, les TIC, l'eau et les transports, tout en encourageant le rôle du secteur privé en tant que principal moteur de la croissance et du financement d'infrastructures. En outre, des initiatives en faveur de l'amélioration des cadres juridique et réglementaire conserveront le soutien dont elles bénéficiaient aux niveaux national et régional pour créer des conditions propices aux investissements et au bon fonctionnement du marché.
 - La coopération dans le domaine des compétences, de l'innovation et de l'entreprenariat devrait être intensifiée, compte tenu de son potentiel unique pour ce qui est d'accélérer le développement de l'Afrique et de produire des résultats concrets dans tous les secteurs socioéconomiques. Dans le domaine des sciences et des technologies, le développement des TIC et de services en ligne abordables en Afrique sera un objectif central. Dans le domaine spatial, des initiatives comme le plan d'action GMES pour l'Afrique ou la navigation par satellite (EGNOS et Galileo) continueront d'être encouragées. Concernant l'enseignement et la formation supérieurs, il est prévu que des programmes comme Erasmus Mundus, Media Mundus, Edulink, Nyerere, Jeunesse en action et Marie Curie ou l'initiative «Convergence des structures éducatives», ainsi que la coopération entre professionnels dans le secteur de la culture, contribuent au programme d'une croissance inclusive et intelligente. Pendant la phase de mise en place de

l'université panafricaine, l'UE encouragera le partage de bonnes pratiques avec l'IET sur la manière d'intégrer pleinement le triangle de la connaissance (éducation, entreprises et recherche).

- La coopération sur la migration et la mobilité mettra l'accent sur les moyens d'assurer une immigration légale, y compris la migration circulaire, directement liée aux exigences du marché du travail et aux opportunités d'emploi sur les deux continents. Elle visera également à réduire les flux d'immigration clandestine et à aborder le problème des groupes particulièrement vulnérables, comme les réfugiés, les demandeurs d'asile et les mineurs non accompagnés. Elle examinera les moyens de faire participer plus efficacement les diasporas africaines au processus de développement. À cet égard, des initiatives seront encouragées, comme l'institut africain pour les envois de fonds, l'observatoire des migrations, l'initiative d'information de la diaspora et celle relative à la traite des êtres humains.

(20) L'objectif de **croissance durable** devrait être à la base d'initiatives euro-africaines pour le développement d'économies vertes, compétitives et efficaces.

- Sous tous ses aspects, l'intégration régionale est un moteur puissant pour la stabilité, la croissance et le développement. De nombreux pays africains partagent des ressources communes, notamment des ressources naturelles, et sont confrontés à des défis également communs, par exemple le manque d'infrastructures ou la faible productivité de l'agriculture. L'intégration peut être mutuellement bénéfique et induire un programme positif de réformes, un renforcement de la coopération et une amélioration de la sécurité. L'intégration régionale peut aider les pays africains à tirer parti des économies d'échelle, de la concurrence accrue et de l'augmentation des investissements nationaux et étrangers. Le commerce agit également comme un catalyseur sur l'activité du secteur privé et les investissements en contribuant à un environnement propice aux investissements et en donnant accès aux marchés et aux intrants essentiels. Une ouverture du marché bien gérée, qui tient compte des besoins et des capacités des économies en développement et qui est soutenue et associée à des politiques nationales adéquates, a donné des résultats tangibles partout dans le monde. À cet égard, des accords commerciaux peuvent permettre d'améliorer la gouvernance économique en contribuant à la mise en place d'un cadre réglementaire stable pour l'économie. L'UE reste par conséquent prête à approfondir davantage ses relations commerciales de longue date avec l'Afrique afin de contribuer à sa prospérité et à son bien-être à long terme, notamment via la conclusion d'accords de partenariat économique.
- Le domaine des matières premières peut clairement faire l'objet d'une coopération mutuellement bénéfique en ce qui concerne la production et l'approvisionnement durables en matières premières. La coopération conjointe pourrait être favorisée et son champ élargi au secteur privé afin de créer des opportunités profitables aux deux continents, notamment sur la base de la communication de la Commission sur les matières premières et de la vision 2050 de la commission de l'Union africaine pour l'industrie minière. Des actions particulières mettront l'accent sur la gouvernance (dont l'EITI), les infrastructures et les investissements, ainsi que les compétences et les connaissances en géologie. La consommation et la production durables s'appuient également sur les petites et moyennes entreprises pour

accroître l'efficacité des ressources en vue d'une production plus verte et d'entreprises plus compétitives. À partir d'initiatives africaines, comme le cadre décennal de programmes de l'Union africaine sur la consommation et la production durables, la création d'un programme SWITCH avec l'Afrique pourrait être envisagée pour soutenir la compétitivité et la croissance économique durable à long terme.

- En ce qui concerne l'agriculture, la coopération entre l'Afrique et l'UE se poursuivra dans le cadre du programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique. La priorité consistera à soutenir les petits exploitants agricoles au moyen d'approches de l'intensification durables et écologiquement efficaces et respectant les diverses fonctions de l'agriculture. Les indications géographiques et l'agriculture biologique sont des thèmes qui feront l'objet de discussions avec la commission de l'Union africaine. Des cultures à forte valeur ajoutée pourraient être produites; elles renforceraient la production durable de petits exploitants et seraient susceptibles de créer des emplois et des revenus pour les populations rurales, tout en fournissant des services relatifs à l'environnement et en contribuant à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation. La même approche sera adoptée dans le domaine de la pêche. En outre, l'UE devrait soutenir l'élaboration de principes convenus au niveau international en faveur d'investissements responsables dans les terres agricoles. Les gouvernements des pays partenaires, les organisations d'agriculteurs et d'autres parties prenantes devraient être encouragés à faire des choix informés garantissant la durabilité des investissements étrangers pour maximiser les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour le pays. La coopération entre l'UE et l'Afrique se poursuivra également en ce qui concerne l'harmonisation des cadres sanitaires et phytosanitaires fragmentés. De même, une attention appropriée devrait être accordée à la promotion de pratiques de pêche responsables et de la bonne gestion des ressources halieutiques, à l'introduction de mesures visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à assurer la traçabilité totale des produits de la pêche.
- En ce qui concerne les énergies durables et leur utilisation efficace, le livre vert publié en parallèle à la présente communication suggère que l'UE et les pays en développement ou les groupes régionaux agissent ensemble, dans le contexte de partenariats existants, pour mettre en place des programmes concrets afin de parvenir progressivement à fournir une énergie durable à tous les citoyens. Ces programmes, impliquant des financements européens à fort levier financier destinés au développement et à la lutte contre le changement climatique, l'UE et les pays en développement, le secteur de l'énergie et des institutions financières européennes pourraient chercher à fixer un calendrier d'actions communes et inclure des réformes, concernant à la fois la protection des investissements, la fiscalité et la coopération régionale en matière d'énergie. Ils devraient s'appuyer sur des initiatives existantes, comme le partenariat UE-Afrique pour l'énergie ou le programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables.

4. CONCLUSION: CONSOLIDER LE PARTENARIAT UE-AFRIQUE

- (21) L'évolution en Afrique n'a jamais été aussi rapide. La mise en place progressive d'un véritable partenariat UE-Afrique, fondé non seulement sur la coopération au développement, mais également sur l'aide en tant que catalyseur d'une croissance durable et inclusive sera notre défi commun des dix prochaines années.
- (22) À Lisbonne, l'UE et l'Afrique ont convenu d'agir ensemble, sur la base de valeurs communes et de programmes et d'objectifs partagés. Les deux parties doivent désormais s'efforcer de traduire cette ambition en approches coordonnées, en coopération concrète et, si possible, en positions concertées au sein des organes de l'ONU, des institutions financières internationales et dans le cadre de négociations internationales importantes. À cet égard, l'UE se montrera plus proactive envers l'Afrique et espère que l'Afrique saisira cette opportunité dans un esprit constructif et de réciprocité.
- (23) À cet égard, les deux parties doivent faire davantage pour surmonter la fragmentation actuelle des cadres politiques et des instruments financiers afin de favoriser une coopération plus efficace et visible. Des synergies accrues entre les politiques de l'UE sont nécessaires pour garantir une véritable «cohérence politique pour le développement». Il convient d'améliorer les complémentarités entre les politiques européennes concernant l'Afrique subsaharienne et la région méditerranéenne. Il conviendrait de rechercher les moyens de renforcer la collaboration entre les instruments nationaux et européens existants, grâce à l'adaptation des politiques pertinentes et des cadres juridiques et financiers (actuellement le Fonds européen de développement, l'instrument européen de voisinage et de partenariat et l'instrument de coopération au développement). La gouvernance et l'efficacité de notre partenariat doivent être améliorées, entre autres grâce à un dialogue politique et stratégique renforcé, une architecture de mise en œuvre efficace, la participation active de toutes les parties prenantes, ainsi que la mise à disposition des ressources suffisantes, dont la mise en place progressive d'un programme de soutien financier panafricain. Une meilleure coordination interne entre les États membres et une coopération plus efficace avec les partenaires africains et les donateurs émergents sont également nécessaires. Une meilleure communication est également indispensable afin de sensibiliser les citoyens et de favoriser l'adhésion des parties prenantes au partenariat, pour que les efforts collectifs des deux continents soient mieux connus et mieux perçus.
- (24) Afin de parvenir à de meilleurs résultats, le prochain plan d'action accordera la priorité aux activités:
- qui ont une dimension régionale, continentale ou mondiale manifeste, ce qui constitue la valeur ajoutée de la stratégie commune;
 - qui ont une valeur ajoutée manifeste, qui sont ciblées et rationnelles et qui renforcent la complémentarité et la cohérence vis-à-vis des initiatives et des instances existantes, et qui sont compatibles avec les priorités stratégiques de l'Afrique, ses organisations, ses structures et ses mécanismes aux niveaux continental et régional;

- dont il est prouvé qu'elles bénéficient de l'adhésion d'une masse critique d'acteurs compétents des deux parties, et des ressources politiques, humaines et financières nécessaires.
- (25) Lors du prochain sommet, l'Europe et l'Afrique doivent élaborer une vision réaliste de leur coopération dans les années à venir, passant d'une relation donateur-bénéficiaire à un véritable partenariat et traduisant ce paradigme dans le prochain plan d'action. Conjointement avec la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement, elles doivent trouver des domaines pour des projets à fort impact. Elles doivent également exploiter des situations mutuellement bénéfiques qui concilient leurs intérêts politiques et leurs priorités économiques. D'énormes possibilités devraient ainsi s'offrir à chacun de nos 1,5 milliard de citoyens.